

VISA :

642

الامانة العامة الحكومة  
Secrétariat Général du Gouvernement  
DGLTEJO

Arrêté n° ..... / MPEM portant attribution de la licence n° 21 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans les localités de Wompou, Arr et Dafort, au bénéfice de l'Ets. DEFI.

Le Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines

- Vu : la loi n° 2001.18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu : la loi 2001.19 du 25 janvier 2001 portant code de l'électricité ;
- Vu : le décret n° 097- 2009 du 11 août 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n° 026-2011 du 12 Février 2011 portant nomination certains membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret N° 051-2010 du 02 Mars 2010, fixant les attributions du Ministre du Pétrole de l'Énergie et l'organisation centrale de son département ;
- Vu : le décret N° 010-2009 du 19 Janvier 2009 fixant les attributions du Ministre de l'Industrie et des Mines et l'organisation centrale de son département.
- Vu : l'appel d'offres du 26 Décembre 2010 relatif à la délégation du service public d'électricité dans les localités de Wompou, Arr et Dafort ;
- Vu : Le procès-verbal n°06 de réunion du Conseil National de Régulation, en date du 23 Février 2011, déclarant l'adjudicataire provisoire.

**Arrête :**

**Article premier :** Une licence d'une durée de sept (7) ans, pour l'exercice des activités de production, de distribution et de vente d'énergie électrique dans les localités de Wompou, Arr et Dafort est délivrée à l'Ets. DEFI, dont le siège social est sis à Nouakchott.

**Article 2 :** Les caractéristiques de cette licence sont décrites dans le cahier des charges annexé à cet arrêté.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines et le Président de l'Autorité de Régulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

**Annexe :** Cahier des charges pour la délégation à l'Ets. DEFI du service public d'électricité dans les localités de Wompou, Arr et Dafort.

Nouakchott, le

13 AVR 2011

Taleb ABDIVALL



**Ampliations :**

- PM
- MSG/PR
- MID
- MPEM
- ARE
- Archives Nationales
- JO
- DGLTEJO
- IGE
- Ets. DEFI